



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org

17670

RAPPORT DESTINE

A

L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

POUR LE

DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
(ONUDI)

—

FINANCEMENT INTERNATIONAL

ET INDUSTRIE AFRICAINE

3a/18

ABREVIATIONS

PED	:	Pays en Développement
AFSS	:	Afrique Sub-Saharienne
PAZF	:	Pays Africains, membres de la zone franc
SFD	:	Sociétés financières de développement
BM	:	Banque Mondiale
IDF	:	Industriel Développement Finance (= Département de la Banque Mondiale)
IDA	:	International Développement Association
IDE	:	Investissements Directs Etrangers
NFI	:	Nouvelles Formes d'Investissement
MT/LT	:	Moyen et Long Terme
CT	:	Court Terme

CHAPITRE I



**RAPPEL SOMMAIRE SUR LA CRISE DE
L'AFSS DEPUIS 1974**



QUELQUES INDICATEURS MACROS



RAPPELS SOMMAIRES SUR LA CRISE DE L'AFSS DEPUIS 1974

En dépit de l'hétérogénéité de ses structures politiques et économiques et des niveaux différents d'insertion dans l'économie mondiale, l'AFSS a été marquée depuis 74 par une crise majeure qui a présenté beaucoup de manifestations semblables résultant de la combinaison :

- de chocs externes et internes,
- de l'interrelation entre les réactions des Pays Avancés à cette crise et celles des pays de la région
- et des types spécifiques de réaction des politiques internes conjoncturelles ou d'ajustement structurel.

En raison de la dimension financière de problèmes, du poids du système bancaire international et des banques de la région dans l'évolution de la crise et de l'objet propre de cette étude, les quelques rappels ci-dessous ne sont pas inutiles. Ils n'ont cependant pas l'ambition de refléter toute la dimension du problème et se bornent à souligner celles des causes et des manifestations de cette crise qui nous paraissent directement liées à l'objet de l'étude.

On rappellera donc qu'il y a eu étroite combinaison entre les chocs externes et les crises proprement internes :

CHOCS EXTERNES

Ce sont essentiellement les effets successivement inflationnistes et déflationnistes du quintuplement des prix de l'énergie :

- Déficits des Balances des Paiements généralites, dans tous les pays non exportateurs de pétrole,
- Ralentissement de la croissance des Pays Avancés et des échanges internationaux.
- Instabilité des changes et des taux d'intérêt,
- Lente montée de la concertation entre Pays Avancés sur les réactions à la crise, indifférence de leur part aux efforts des politiques désinflationnistes sur le reste du monde, notamment sur la demande et les prix des produits primaires, et lente montée du protectionnisme.
- Rétrécissement de la liquidité internationale, chute des investissements N/S, inaptitude de l'APD en dépit de son accroissement à jouer en plus de son rôle traditionnel celui de remède aux déficits de B/P^r des PED.

CRISES INTERNES - CAUSES

- Succession dramatique d'aléas climatiques et de troubles civils dans de nombreux pays de la région.
- Volonté de maintenir une certaine croissance, avec d'ailleurs des succès réels pendant plusieurs années, par la hausse des importations.
- Dans l'attente irréaliste d'un retour rapide à la croissance internationale, financement massif des déficits de Balance des Paiements résultant de la croissance des imports, par le recours généralisé à l'endettement auprès du système bancaire international à taux flottants, en profitant du maintien de taux d'intérêt réels négatifs.
- Simultanément à cette fuite en avant, différé apporté à la mise en place de politiques d'ajuste-

ment en matière budgétaire, monétaire, tarifaire, de contrôle du crédit et des prix, en matière de politique agricole. En général, attention insuffisante portée à l'inefficacité de l'emploi des ressources.

CRISES INTERNES - MANIFESTATIONS

- Par crainte des conséquences sociales, maintien prolongé de **surévaluation** des monnaies, venant aggraver le déficit des B/P* (B/P* = Balances des Paiements) par pénalisation des secteurs agricoles exportateurs et des termes de l'échange intérieur.
- Malgré la fuite en avant de l'endettement externe et le renforcement de l'APD, la combinaison de la chute des recettes de l'exportation, des taux d'épargne et d'investissement, de la consommation par tête, a reflété la baisse des PIB.
- A partir des années 1980-82, conjonction à ces facteurs des effets du surendettement sur le niveau des apports bruts, inversion du sens des soldes des flux financiers, aggravation de la ponction du service de la dette sur l'épargne interne.
- Enfin, aggravation de la détérioration dans la gestion des secteurs publics et parapublics, avec dégradation des infrastructures et maintien des subventions aux entreprises publiques.

LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

- Les décisions majeures de réorientation des politiques internes prises par un grand nombre de pays de la région avec l'appui de la communauté internationale semblent commencer à porter leurs premiers fruits dans plusieurs pays.
- Cependant, le dilemme ajustement/croissance qui semblait être la règle jusqu'à 1986-88 paraît aujourd'hui dépassé : les Pays Avancés semblent avoir compris que l'ajustement ne pouvait précéder les politiques de retour à la croissance.
Les mesures prises depuis Toronto, Berlin, Dakar et la proposition Brady témoignent du souci international de tenir compte davantage des contraintes internes et de faciliter la reprise de la croissance par un allègement du service de la dette.
- Les chances d'un meilleur équilibre par une action internationale plus marquée entre les impératifs d'ajustement et de croissance dépendront cependant largement de l'action des opérateurs privés que constituent les banques internationales et locales, les firmes nationales elles-mêmes et les investisseurs internationaux quant à leurs stratégies respectives concernant les pays de la région et leur contribution potentielle à la mise en oeuvre de politiques de reprise de l'économie industrielle et agroindustrielle.



QUELQUES INDICATEURS MACROS

Les tableaux annexes reprennent un certain nombre de données stratégiques dont l'intérêt général pour l'AFSS et la concentration croissante des APD sur cette région expliquent la densité, en particulier depuis le Rapport Berg de la Banque Mondiale en 1981, et les trois autres rapports de la même institution (1984-86-89).

Le rédacteur a donc pris le parti de n'insérer dans cette étude que quelques données à titre de rappel d'une situation bien connue pour se concentrer dans les Chapitres II et III sur l'analyse du système de financement.

On se limitera donc ci-dessous à quelques appréciations ponctuelles sur un nombre limité de paramètres.

1^o Capacité globale d'investissement

Si la génération endogène de capital a été, et reste encore globalement quasi-inexistante, les analystes paraissent en désaccord sur l'émergence de certaines améliorations dans les pays pratiquant l'ajustement structurel (les "réformistes"). En l'absence d'informations pertinentes sur ce point, on peut se borner à considérer comme vraisemblable que la conjonction des mesures d'assainissement financier et des structures de production qui a donné des résultats positifs dans d'autres régions du monde, puisse en donner aussi en AFSS, sauf à désespérer de l'aptitude de ses dirigeants et de la coopération internationale à remédier à des déficiences dont la pertinence de l'analyse n'a pas été contestée.

2^o La dette

Si on ne peut qu'approuver chaudement les récentes décisions d'allègement, en dépit de leur venue tardive, on ne peut s'empêcher de craindre que les pays bénéficiaires ne sachent pas profiter du répit qui va leur être offert pour susciter les bases d'une reprise de la croissance de leur économie productive en coopération avec l'extérieur. L'amélioration nécessaire du couple Fonds Propres/Endettement ne peut se réduire à un allègement relatif de l'endettement. La génération endogène d'une épargne publique et privée est indispensable à amorcer une reprise des flux de capitaux privés. Sans cette reprise, l'AFS ne pourra qu'édifier à un rythme trop lent l'industrie dont elle a besoin et qui doit concilier croissance endogène et croissance par la reprise des exportations.

A cet égard, il sera significatif de voir si les mesures précitées auront ou non un effet bénéfique sur le status actuel de la dette publique ou garantie vis-à-vis des banques étrangères créancières (Club de Londres) et sur la reprise des prêts volontaires des banques internationales. L'amorce de la reprise industrielle en AFSS ne pourra en effet s'opérer sans que reprennent, dans les proportions appropriées, les concours du système bancaire international en accompagnement des flux d'investissement interne et externe.

3^o Politiques monétaires et Industrialisation

Le maintien dans de nombreux pays de politiques restrictives de crédit intérieur était nécessaire mais non suffisant. Une politique monétaire plus volontariste ne se conçoit que si elle s'intègre dans une politique économique cohérente. Les politiques monétaires réduisant les réévaluations des taux de change de nombreux pays ont été l'objet de critiques. C'est que trop souvent elles ne constituaient que des médecines isolées des politiques budgétaires, tarifaires et de contrôle des prix, etc.

Il semble cependant que dans certains grands pays d'Afrique, elles aient contribué à restaurer les conditions de la croissance (Nigéria). Un groupe important de pays (les PAZF) a constitué longtemps une zone protégée, en dépit des effets pervers que présente, non la Zone Franc en elle-même, mais sans doute le maintien d'une parité non modifiée depuis 40 ans avec un Franc qui heureusement pour l'Afrique a dévalué 4 fois depuis 1969. Si les avantages présentés par la Zone

Franc l'emportent de loin sur ses inconvénients, un nombre croissant d'analystes se demandent cependant si dans l'arsenal des mesures internes et des aides externes en faveur de la région, le niveau actuel du taux de change n'est pas un élément d'entrave à la reprise de l'investissement productif par une meilleure mobilisation de l'épargne.

CHAPITRE II

LE SYSTEME DE FINANCEMENT



DYSFONCTIONNEMENT



REORGANISATIONS ET RESTRUCTURATIONS



DYSFONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE FINANCEMENT

1^{er} SURVOL DU SYSTEME DES BANQUES COMMERCIALES AVANT LA CRISE

POIDS ECONOMIQUE

- 1- A l'image du poids des économies de l'ASS, le poids de l'ensemble des systèmes de financement de la région est faible avec un total des bilans de l'ordre de 35 milliards \$, soit 0,3 % du total mondial. Dans une grande partie du sous-continent, il a reçu une forte empreinte de la période coloniale. Sur les quelques 180 banques répertoriées, 1/3 environ comportent des participations étrangères majoritaires, 1/3 des participations minoritaires et 1/3 sont à capitaux purement nationaux (banques commerciales nationalisées, SFD). Les participations étrangères sont le plus souvent détenues par les anciennes maisons-mères, seules ou associées à des groupes étrangers, parfois aussi elles reflètent l'intérêt que certaines banques internationales ont manifesté pour la région à partir du milieu des années 1970 durant la période d'euphorie et de fuite en avant en y implantant des filiales, en particulier dans les pays pétroliers. Peu de ces banques commerciales ont une taille internationale, et ceci seulement dans quelques pays (Côte d'Ivoire - Nigéria - Zaïre - Kenya). La part des intérêts privés nationaux dans le capital des banques à participations étrangères est très faible : les participations nationales sont publiques ou parapubliques ; les banques commerciales à capitaux privés nationaux sont peu nombreuses, de création récente, et elles ont en général connu de graves échecs au moment de la crise.

POLARISATION SUR LES ZONES URBAINES

- 2- Les banques ont parfois créé un réseau assez dense de guichets dans l'intérieur, déjà à l'époque coloniale, puis à la demande des gouvernements. En règle générale, cependant, ressources et emplois sont très fortement concentrés dans les grandes villes, autre reflet du caractère spécifiquement extraverti des économies africaines.

FAIBLE DIVERSIFICATION DES RESSOURCES ET EMPLOIS

- 3- Le système se caractérise par une faible différenciation des types de ressources et une faible sophistication des produits. Il reflète la nature encore peu différenciée des économies. Sans doute a-t-il largement participé durant les phases de croissance interne, accompagnant la croissance internationale, au financement des investissements productifs dans la foulée de la construction des grandes infrastructures. Les crédits M.T./L.T. financés sur ressources extérieures ou sur ressources monétaires (via le refinancement par les banques centrales) qui ont traduit ce mouvement ont été, cependant, le plus souvent consentis aux opérateurs économiques à dominante publique ou étrangère plutôt qu'aux opérateurs privés nationaux.

Quant aux financements à C.T., ils portaient principalement sur les activités de traite et de commerce extérieur (crédits de campagne, crédits documentaires à l'importation, financements revolving des stocks importés, etc.) et sur les besoins en fonds de roulement des entreprises agricoles ou industrielles naissantes.

Même les SFD, dont la vocation initiale était de financer par priorité les opérateurs nationaux dans une optique de développement (priorités sectorielles, spécificité des ressources et des conditions de taux et de durée des emplois) ont bien souvent, et avant même les politiques de banalisation instaurées dans certains pays dans les années 1970, revendiqué de concourir, elles aussi, aux financements des campagnes de produits et de concurrencer les banques commerciales dans leurs domaines classiques d'intervention, le financement à C.T. des échanges extérieurs.

Dans son ensemble, après un premier effort de spécialisation dans les années 1960, puis l'introduction, dans les PAZF, de la banalisation précitée, le système de financement a connu

une seconde vague d'institutions spécifiques (crédit à l'habitat, sociétés de leasing, etc.), mais ceci dans un nombre limité de pays et avec, là encore, de nombreux échecs, qui allaient fragiliser davantage les SFD avant même la crise.

STRUCTURES MONÉTAIRES ET POLITIQUES DE CRÉDIT

- 4- S'ajoutant à la structure en capital des banques, à celles de leurs ressources, et aux orientations des politiques macro-économiques, les structures monétaires et les politiques de crédit devaient, elles aussi, contribuer au maintien des politiques traditionnelles des banques commerciales et à la réticence du système à modifier l'offre de crédit en faveur des opérateurs privés nationaux. Dans les PAZF, d'une part, les avantages inhérents au régime de la convertibilité, à la garantie de continuité dans la mise en oeuvre des plans de développement, aux bas taux d'intérêt, etc., présentaient aussi des effets pervers, notamment en termes de propension à l'importation de capital et de biens de consommation et en matière de mobilisation de l'épargne, et l'accès au crédit des nationaux.

Dans la grande majorité des autres pays, l'Afrique, structures monétaires et politiques de crédit étaient marquées d'instabilité, de précarité du change et, là encore, maintenaient problématique l'accès au crédit des nationaux dont les besoins étaient autant consommateurs de devises que ceux des emprunteurs à plus grande surface.

ACCES DES OPERATEURS NATIONAUX AU CREDIT BANCAIRE

- 5- Dès le début des années 1970, nombre de gouvernements avaient proclamé leur souci de voir l'ensemble du système de financement concourir davantage à l'émergence des entrepreneurs privés nationaux.

Une estimation vague semblait indiquer que les concours à M.T./L.T. des banques commerciales à ce type d'emprunteurs se situaient dans la fourchette des 10 à 20 % de leurs engagements globaux, et encore en incluant dans ces concours les financements immobiliers.

Le renforcement des directives des autorités de tutelle, qui allait coïncider plus ou moins avec l'entrée dans la crise, ne devait pas réussir semble-t-il à renverser la tendance précitée.

QUELQUES CAUSES OBJECTIVES EXPLIQUANT LEUR FAIBLE ACCES AU CREDIT

- 6- Même dans les pays les plus favorables à l'édification d'un secteur privé national (ex. : Côte d'Ivoire), un rôle directeur était attribué au secteur public et au montage des grandes unités de production l'associant à l'investissement étranger direct. Le secteur privé national, à l'exception des productions primaires d'exportation, était pratiquement inexistant.
- 7- La faiblesse générale des dépôts bancaires à terme ou à préavis, typiques d'économie encore faiblement monétarisées, et ceci même dans les pays se lançant avec prudence dans des politiques actives de taux créditeurs, était une seconde cause aux freins précités. Elle interdisait un développement significatif des crédits M.T./L.T. à partir des dépôts longs. Le faible niveau, l'instabilité chronique et le caractère cyclique des dépôts à vue (comptes chèques et comptes courants des entreprises) interdisait encore davantage leur transformation partielle en emplois longs.
- 8- L'orthodoxie des politiques monétaires (par exemple dans les PAZF) et la stricte sélectivité dans la distribution des crédits ne laissaient guère de place par ailleurs à une politique active de crédit en faveur des entreprises nouvelles. Le système comportait un "couple" rarement rencontré ailleurs, associant une parcimonieuse création monétaire dictée par l'orthodoxie au bas niveau des taux d'intérêt. La politique de crédit des banques commerciales était donc conservatrice à l'image de la politique monétaire dont elles étaient étroitement dépendantes par le niveau et la structure de leurs ressources.
- 9- Dans les mêmes pays, et de façon très générale dans l'ensemble de la région (à l'exception

sans doute du Nigéria et du Zaïre), il y avait d'autres freins aux initiatives éventuelles des prêteurs : la rigidité de la structure des taux d'intérêts, s'ajoutant à l'approche keynésienne citée plus haut, leur faible diversification, leur isolement des taux internationaux et surtout la faiblesse des spreads imposés par un système de prix administrés. De nombreux pays allaient sans doute mettre en place vers 1975 des dispositions incitatives ou réglementaires en faveur d'un meilleur accès des opérateurs nationaux au crédit. On allait constater après quelques années que les directives d'allocation à ces opérateurs d'une fraction croissante de leurs engagements ou bien n'étaient pas appliquées dans leur esprit ou bien se traduisaient par une expansion dangereuse du crédit interne et à nombre d'incidents de paiement. Quant aux nouvelles incitations via la faiblesse des "taux de sortie" pour les emprunteurs, elles allaient se révéler en partie inutiles (en raison de l'inélasticité de la demande de crédit des agents des secteurs formel et informel aux variations des taux d'intérêt) ou même dissuasives, l'étroitesse des spreads paraissant aux banques incompatible avec la hauteur des risques.

- 10- Il paraît donc évident que le secteur bancaire s'est montré dans l'ensemble assez indifférent aux besoins spécifiques du financement du développement pour les raisons structurelles précitées. Le financement du développement ressortissait davantage, selon lui, de l'investissement public, de l'Aide Publique au Développement et des SFD. On ne pouvait donc leur reprocher d'être responsables du maintien indéfini de structures de production et d'échanges de type primaire. Les orientations des politiques macro-économiques internes privilégiaient très largement le secteur public et se montraient soucieuses de limiter strictement les risques d'aliénation qu'entraînait l'extraversion et l'investissement privé étranger. Il était donc de la responsabilité des gouvernements de mettre en œuvre eux-mêmes les conditions propres au développement du secteur privé national.

PLAIDOYERS DES BANQUES COMMERCIALES

- 11- Aux justifications ci-dessus fondées sur les structures économiques, les banques commerciales, en ajoutaient d'autres, tenant à la nature spécifique des risques sur leurs engagements en faveur des entrepreneurs privés nationaux. Les arguments le plus souvent avancés étaient fondés sur les caractéristiques suivantes propres à ce type d'opérateurs :
- a) Inaptitude fréquente des promoteurs nouveaux et des entrepreneurs déjà installés à apprécier l'étendue et la solvabilité de leur marché ;
 - b) Manque de connaissances en gestion et donc de documentation comptable, ceci interdit aux banques de tirer des enseignements valables sur les expériences déjà faites par les promoteurs, et n'est donc pas de nature à convaincre les prêteurs de la fiabilité des emprunteurs, ni donc de la validité de leurs projets.
 - c) Individualisme des entrepreneurs, réticents à faire appel à des appuis extérieurs pour les épauler dans la préparation de leurs dossiers et ensuite dans la gestion de leurs opérations.
 - d) Timidité ou impuissance des opérateurs nationaux privés vis-à-vis d'un environnement institutionnel et bureaucratique dissuasif (formalités administratives longues et coûteuses, contraintes fiscales, etc.) qui ralentit forcément la production des éléments d'information ou des documents administratifs dont les prêteurs ont besoin (numéros d'enregistrement comme importateurs ou exportateurs, inscriptions au registre du commerce, titres fonciers réguliers, etc.).
 - e) Réticence des promoteurs à courir eux-mêmes le risque de leur investissement, dont témoignent les difficultés rencontrées pour la constitution d'un apport personnel suffisant en fonds propres ou pour la fourniture des garanties demandées même lorsque cela leur est objectivement possible.
 - f) Absence d'illusions des prêteurs sur les possibilités d'exécution des garanties à l'encontre des débiteurs défaillants en raison des lenteurs du système judiciaire.

- 12- Tenant compte de cette typologie sommaire, les banques commerciales estimaient insuffisantes les incitations publiques visant à une modification de leur politique d'offre de crédit et éclairantes les effets de la banalisation par laquelle leur était demandé de joindre leurs efforts à ceux des SFD. Les essais en avaient été négativement concluants, comme en témoignaient les provisions importantes qu'elles avaient dû constituer. La cristallisation de leurs interventions sur des opérations à cycle court ou sur des financements longs avec garanties valables et assurance de refinancement entraînait bien une éviction des opérateurs privés nationaux de l'accès au crédit. Mais elles niaient que l'évidente discrimination de fait soit de leur responsabilité.

QUELQUES AUTRES CAUSES OBJECTIVES

- 13- Sans nier la validité de nombre des arguments précités, il faut, semble-t-il, souligner aussi l'importance sous-jacente d'autres facteurs qui contribuent à mieux situer les responsabilités objectives des banques commerciales. Ces facteurs sont rappelés ci-dessous :
- 14- On peut mentionner en premier lieu l'étroite dépendance des banques vis-à-vis de leurs anciens sièges européens ou des groupes associés, concernant les orientations stratégiques, alors même que se renforçait la présence des intérêts nationaux publics ou privés dans leur capital. La responsabilité du management, laissée généralement aux actionnaires minoritaires leur permettait longtemps de faire prévaloir les impératifs prudentiels vis-à-vis des actionnaires majoritaires. Elle aboutissait souvent aussi à freiner certaines orientations stratégiques souhaitées par les autorités de tutelle ou directement par les pouvoirs publics actionnaires et retransmis aux banques par leurs représentants aux Conseils d'Administration.
- 15- L'introduction des nouvelles banques sans réseau intérieur, suite notamment à l'euphorie régnant dans les pays à revenus pétroliers, avait contribué au départ à l'instauration d'un début de concurrence et au différé des politiques d'ajustement en concourant à l'expansion généreuse du crédit intérieur. En venant accentuer la propension à l'endettement interne et externe des gouvernements à un mauvais moment, l'introduction de ces banques, elles aussi réticentes à prendre des risques sur les opérateurs privés nationaux, allait bientôt renforcer les cartels de conditions bancaires et involontairement consolider les obstacles entravant l'accès de ces opérateurs au crédit.
- 16- Même les banques disposant d'un réseau dense de guichets en dehors des grandes villes étaient tenues, pour des raisons de coûts de revient, de centraliser dans leurs sièges centraux le personnel d'évaluation des demandes de crédit d'équipement. L'impossibilité de constituer des équipes qualifiées dans leurs guichets de l'intérieur prolongeait les délais d'instruction, même pour les projets les plus qualifiés présentés par les opérateurs nationaux.
- 17- Nombre de banques commerciales semblaient sans doute percevoir le potentiel considérable de demande solvable de crédit que comporte l'économie privée africaine. Rares cependant étaient celles équipées en compétences pour l'analyse économique et financière des projets d'investissement, et notamment ceux des opérateurs privés.
- 18- A cette difficulté s'ajoutait celle de l'encadrement et du suivi (*advisory services*), activités essentielles pour améliorer la fiabilité des projets et réduire les risques.
- 19- Enfin, les banques commerciales des Pays Avancés ont toujours manifesté de l'appréhension devant le "project finance" (projets comportant par eux-mêmes des assurances raisonnables de rémunération des fonds propres engagés et de remboursement des prêteurs et donc ne se prêtant pas à offrir aux banques des garanties externes). A plus forte raison s'explique la réticence des banques commerciales en Afrique, qui sont encore dans de nombreux pays l'émanation des grandes banques des pays avancés à financer les projets des opérateurs nationaux par des crédits longs. Ces opérations, même quand il y a remise formelle de garanties externes, présentent des risques souvent supérieurs à ceux des opérations classiques de project-finance.

- 20- Les paragraphes 5 à 19 ci-dessus se sont efforcés de présenter la problématique de l'accès au crédit bancaire des entrepreneurs nationaux du secteur privé jusqu'à la grave crise des années 1980. Le survol a permis de dégager des enseignements dont il faudra tenir compte dans le nécessaire remodelage de l'offre de crédit qui sera abordé dans la suite de cette étude.

2° Le cas particulier des SFD

On aurait pu attendre des SFD, dont c'était la vocation, une contribution majeure au financement du développement. Leur échec quasi-général (les exceptions sont rares entre le Maroc, le Zaïre et Maurice) était perceptible dès avant la crise, en dépit de la nature et de l'importance des concours financiers et une assistance technique qu'elles recevaient des institutionnels bi et multi-latéraux et de l'APD internationale. L'ampleur de ces échecs a surpris nombre d'observateurs.

Pour d'autres, en revanche, le diagnostic était déjà fait il y a dix ans. Aux persaneurs structurelles et à la nature particulière des risques déjà décrits ci-dessus et qui étaient le lot commun des SFD et des banques commerciales, s'ajoutent d'autres causes que l'on peut tenter de rappeler dans le désordre :

- déficiences de gestion et interférences des pouvoirs publics dans la gestion des personnels et dans l'octroi des crédits, les SFD étant trop souvent considérés comme des instruments dociles de financements de décisions sectorielles ou ponctuelles dictées par les pouvoirs publics
- interventions dans les entreprises les plus petites, à la limite du secteur informel
- une certaine déresponsabilisation, tenant aux effets pervers de la mise en place d'organismes publics de promotion et de garantie.

3° La crise africaine et le dysfonctionnement du système bancaire commercial

- 1- La crise a été marquée dans beaucoup des pays de la région par la succession :
 - a) de phases d'expansion, poursuivies même jusqu'au coeur de la crise, dans l'espoir de maintenir l'emploi et la croissance ;
 - b) de politiques d'introduction à l'ajustement structurel avec accent prioritaire sur les volets budgétaires monétaires et de contrôle plus strict du crédit ;
 - c) et enfin de manifestations de l'aggravation des contraintes extérieures, surtout depuis 1985.
- 2- La dégradation des situations économiques a touché l'ensemble des systèmes de financement, et le secteur des banques commerciales presque autant que les SFD. Cette dégradation est marquée par le ralentissement de l'activité, de profondes perturbations dans l'exploitation et au total une détérioration profonde de la structure financière.
- 3- Les causes exogènes :
On peut mentionner dans le désordre les causes suivantes :
 - a) Durant la période de fuite en avant et le taux d'intérêt réels largement négatifs, les banques internationales avaient rarement la perception de l'existence réelle des risques souverains et une relative indifférence quant à l'emploi ultime du produit de leurs prêts (ex : projets à taux de rendement interne souvent médiocres, financement de déficits budgétaires, etc.). Les banques locales, associées ou dépendantes des banques internationales, allaient suivre souvent le même exemple.
 - b) Durant cette même période et alors que sévissaient en Europe stagnation et politiques déflationnistes avec restrictions de crédit, les entreprises internationales eurent tendance à réduire leurs concours à leurs filiales africaines. Les banques locales allaient alors prendre le relais de ces financements extérieurs. La contraction ultérieure des économies et les restrictions de crédit les transformeraient alors en positions débitrices gelées sans

possibilité de les refinancer localement. Le différé à la mise en oeuvre des politiques d'ajustement était ainsi renforcé par les stratégies parallèles des entreprises étrangères ou publiques sur le plan de la demande de crédit et par celle des banques (notamment celles récemment implantées) sur le plan de l'offre.

- c) Au stade ultérieur de la crise, marqué par la cessation des prêts volontaires extérieurs, l'adoption de politiques encore plus restrictives et l'incitation par les autorités de tutelle à recourir au maximum aux financements de sièges ou de correspondants bancaires extérieurs, les banques commerciales, même les plus performantes, allaient se heurter aux limites des engagements "cross-border" que le système bancaire international se fixait en fonction des niveaux admissibles d'engagements par pays.

4- Les causes endogènes

Comportements des Etats

On a pu noter trois phénomènes significatifs :

- a) L'absence trop fréquente de réaction des banques devant les conséquences perverses de la déconnection entre contrôle du capital et contrôle de la gestion. Le maintien par les actionnaires minoritaires de la responsabilité du management devait entraîner souvent des contradictions conflictuelles entre, d'une part, impératifs de gestion orientés vers le profit et l'orthodoxie dans les prises de risques et, d'autre part, penchants des dirigeants et administrateurs nationaux à privilégier les intérêts de l'Etat et du secteur parapublic.
- b) L'aggravation, notable dans certains pays, des interférences publiques dans les délibérations des instances de direction des banques en matière de politique d'embauche et de rémunération, de délocalisation des dépôts d'une banque à l'autre, d'octroi de crédits à taux privilégiés en faveur d'emprunteurs publics, etc.
- c) Entrée fréquente (notamment dans certains PAZF) dans le processus de transformation négative par lequel des ressources longues d'origine publique sont utilisées d'abord comme dépôts à vue pour être ensuite placées à l'étranger, ne pouvant ainsi plus servir de base de prêts aux entreprises productives.

Politiques macro-économiques

Après la phase de fuite en avant qui avait vu s'accroître massivement les concours bancaires internes au secteur public, la mise en oeuvre des politiques restrictives allait entraîner les conséquences suivantes avant de parvenir à un assainissement relatif des finances publiques :

- a) Le ralentissement général de l'activité, donc la baisse de rentabilité des entreprises, la mauvaise reconstitution des cash-flows et la perturbation des calendriers d'amortissement des crédits privés
- b) L'imposition par l'Etat des reéchelonnements sur les concours bancaires internes entraînant à son tour une préemption excessive et permanente des emprunteurs publics et une éviction des opérateurs privés sur une partie importante du marché du crédit
- c) L'impossibilité d'opérer la recapitalisation des nombreuses entreprises publiques déficitaires et débitrices du secteur bancaire et d'effectuer même le paiement d'une partie des dépenses publiques courantes aux entreprises publiques ou privées, fournisseurs de l'Etat. D'où l'accumulation d'énormes arriérés de paiement venant aggraver la situation financière des opérateurs économiques, et, par ricochet, celle des banques.

Politiques monétaires

En parallèle, ou même précédant parfois les mesures d'assainissement des finances publiques, les politiques monétaires allaient faire l'objet de coups de frein tardifs mais brutaux, inspirés du légitime souci de réduire la pression du crédit sur la monnaie : encadrement global, encadrement quantitatif par secteur, contrôle sélectif (par secteur ou par signature) du refinancement local, hausse des taux y compris sur les nouveaux marchés monétaires. Ces mesures allaient avoir leurs effets sur la situation des banques :

- réduction des facilités accordées, surtout à l'encontre d'emprunteurs ne bénéficiant pas d'appuis politiques, entraînant l'imposition aux banques de positions débitrices non autorisées dont la résorption allait s'avérer problématique en raison de la difficile mise en oeuvre des garanties réelles données aux prêteurs (rareté des acquéreurs, impuissance des pouvoirs judiciaires, etc.),
- instauration de taux d'intérêt et de taxes débouchant sur des coûts de crédit dissuasifs, ce qui était l'objectif, mais sans pour autant entraîner un recours massif des banques au refinancement extérieur entravé par le niveau déjà très élevé des risques cross-border pris par les banques internationales.

Au total, ces mesures, tardivement intégrées dans des stratégies cohérentes d'ajustement, ont souvent accentué la tendance des banques commerciales à se comporter en instruments passifs des politiques de déflation. Trois phénomènes constatés dans certains PAZF sont significatifs des tensions créées dans le système :

- le maintien prolongé, par certaines banques, de positions débitrices auprès des banques centrales
- les entraves récentes apportées par ces dernières à certaines opérations de transfert sur l'extérieur, sans doute en raison de l'accumulation d'énormes soldes débiteurs dans les comptes d'opérations (ex. : BCEAO)
- l'augmentation tardive des provisions, bien souvent en regard d'actifs ayant trop longtemps permis l'enregistrement d'intérêts que la récupération problématique de ces actifs avait rendus fictifs depuis longtemps

Gestion propre des banques commerciales

Déjà à la veille de la crise, nombre de banques commerciales étaient confrontées à des problèmes de hausse des frais généraux, de baisse des marges et insuffisance des provisions. Une étude du Trésor français montrait, en 1985, que la marge bancaire dans le PAZF s'était réduite de moitié en dix ans (de 6 % à 3 %). La suppression dans les pays de l'UMOA de la rémunération des dépôts à vue, contestable en regard du souci exprimé de promouvoir la mobilisation de l'épargne dans le circuit bancaire, répondait au souci de parer au plus pressé en contribuant à réduire le coût des ressources. Cette mesure était loin cependant de contribuer de façon sensible à l'amélioration de la situation financière des banques. Celle-ci semble s'être aggravée dans la plupart des pays de la région (sauf peut-être au Nigéria, Zaïre et Kenya). Le comportement des banques dans la crise allait en fait révéler aussi la crise des banques dont les responsabilités leur reviennent pour une part notable, en tout cas sur les points suivants :

Frais généraux :

La hausse des frais généraux était normale durant la période d'expansion (guichets en zones rurales, recrutement, formation, rénovation des sièges, introduction de l'informatique). Elle n'avait pas pour autant été accompagnée de l'introduction de nouveaux produits ou de l'amélioration de la qualité des services.

L'aggravation ultérieure de l'environnement physique et institutionnel des banques allait les empêcher de procéder à la réduction de la croissance des frais généraux requise par la stagnation des opérations et la baisse des marges brutes.

Exploitation :

L'observateur est frappé de la dégradation, dans nombre de pays de la région, de la qualité des services rendus à la clientèle (virements internes, encaissement de chèques déplacés, exécution des transferts, fonctionnement des compensations) notamment depuis la crise. Le processus n'est évidemment pas de nature à diminuer la réticence, d'origine culturelle, des épargnants nationaux privés à loger leurs disponibilités dans les dépôts bancaires sur lesquels les retraits de fonds sont parfois laborieux. La responsabilité de ces dysfonctionnements semble revenir pour partie à la dégradation des infrastructures publiques (transports, télécom) mais rares sont les banques de la région qui aient tenté d'y parer par des initiatives propres.

Evaluation des risques :

- Le reproche le plus souvent fait aux banques a été de se soucier davantage d'obtenir des garanties réelles à leurs prêts que de se soucier réellement de leur utilisation économique.

- La dégradation progressive de leur portefeuille de risques C.T. (soldes débiteurs tournant en commandites de fait) et M.T. (rééchelonnements, restructurations) devait les affecter d'autant plus qu'elles étaient rares à disposer des compétences nécessaires à l'évaluation des projets d'investissement industriel et donc à celle des mesures propres à sauvegarder leurs intérêts comme ceux des opérateurs frappés par la crise.

- Dans la plupart des pays (y compris les PAZF), la gravité de la contrainte extérieure allait accentuer des discriminations dans l'octroi des crédits en faveur des emprunteurs générant des cash flows en devises, donc en général au détriment des entreprises nationales (notamment des PME) dont les besoins de crédit sont encore dans beaucoup de pays, consommateurs d'"inputs" importés et consommateurs nets de devises.

4° Les aspects spécifiques du dysfonctionnement des S.F.D.

- Ce dysfonctionnement est quasi général dans la région et il a précédé celui des banques commerciales.

Il est particulièrement préoccupant, car il continue de se manifester dans nombre des SFD qui restent encore en activité, en dépit des nombreux ballons d'oxygène qu'ils ont reçus depuis dix ans de la coopération internationale.

Il est spécifique d'abord en ce qu'il était déjà perceptible avant la crise et imputable le plus souvent aux interférences publiques dans l'octroi des crédits, aux erreurs stratégiques et aux erreurs de gestion.

Il l'est aussi en ce qu'il illustre l'échec quasi général des procédures visant à faciliter l'accès des opérateurs nationaux au crédit malgré les SPREADS généreux qui leur étaient attribués pour les conforter dans leur vocation.

Enfin, il est caractéristique de l'incertitude dans laquelle la plupart des Etats continuent de se trouver quant à la fonction que doivent remplir les SFD aux côtés des banques commerciales et des institutions spécialisées.



NATURE ET IMPACT DES RESTRUCTURATIONS DU SYSTEME DE FINANCEMENT

1° Les politiques d'ajustement commencent à exercer des effets d'assainissement au niveau macro-économique qui bénéficient indirectement au système de financement.

2° Les concours des APD venant en appui aux politiques précitées (Prêts d'Ajustement Structurel à conditionnalités macros ou sectorielles) ont ainsi contribué dans de nombreux pays à opérer une certaine résorption des arriérés publics internes vis-à-vis du secteur productif, moyen indirect mais efficace de soulager le système de financement.

3° Les SFD. Le rôle des SFD dans l'ensemble du système de financement n'est toujours pas clarifié en dépit de l'importance des concours que les SFD ont reçus depuis dix ans. Les APD semblent miser davantage sur les banques commerciales comme canaux de redistribution des lignes de crédit extérieures destinées à la réhabilitation des opérateurs industriels (fuel oil, pièces de rechange, équipements). Le choix semble révélateur, dans nombre de pays, du manque de confiance des gouvernements dans les outils qu'ils s'étaient forgés ou dont ils avaient hérité.

4° Banques Commerciales

a- Les plus touchées par la crise ont été celles à capitaux nationaux, publics ou privés. Les mesures prises ont consisté en mises en veilleuse ou même en fermetures (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Gabon, Zaïre) pour les établissements non viables ou dont le retour à la viabilité aurait exigé des capitaux importants.

b- Les banques à participations étrangères minoritaires détenant le management bénéficient parfois d'une certaine marge de manoeuvre quant à la reconstitution de leurs fonds propres :

- elles mettent en avant les responsabilités des actionnaires nationaux majoritaires (le plus souvent publics) dont les apports ne peuvent guère provenir que des concours de la Coopération Internationale.

- elles ont la tendance naturelle à conditionner leurs apports éventuels (capital, quasi-capital, crédits longs des sièges extérieurs) à la réalisation par les Etats d'un certain nombre de conditions concernant le climat général d'investissement, l'adoption des politiques monétaires ouvrant des possibilités à la reprise de la croissance, des aménagements fiscaux et une clarification des rôles respectifs de l'actionnariat public et du management.

c- Les banques à participations étrangères majoritaires ont, quant à elles, les mêmes exigences que les autres et parfois tendance à brandir la menace d'un retrait.

d- Il est impossible de dresser un état général de la situation actuelle des banques commerciales dans leur dialogue avec les Etats, en raison de la multitude des situations spécifiques.

5° La Coopération Internationale

a- Il paraît évident que les Prêts d'Ajustement Structurel en faveur du secteur financier ont été en priorité alloués aux SFD. Les banques commerciales, qui semblent rester les canaux privilégiés de redistribution des lignes de crédit extérieures (pour réactivation des importations prioritaires ou comme sources de refinancement des crédits d'investissement) ont rarement été les bénéficiaires directs de ces interventions, sauf par le biais d'assistance technique leur permettant d'assurer de façon appropriée leur rôle de redistributeurs.

b- On a assisté aussi il y a quelques années à quelques initiatives particulières de certains institutionnels internationaux abandonnant leurs pratiques habituelles d'exigence de garanties publiques pour se retourner vers les banques commerciales et leurs demandes d'assurer le risque commercial à leur place. Il pouvait y avoir, là, une certaine logique : les APD privilégiant la promotion de l'économie libérale pouvaient s'estimer fondées à se "défausser" sur les banques commerciales à partir du moment où elles assuraient le "funding".

Ces tentatives ne semblent guère avoir eu de succès. Elles sont significatives cependant de la confusion qui paraît subsister dans la recherche des moyens propres à réhabiliter le système. Il semble que les essais précités ne seraient pas en eux-mêmes de nature à pousser vraiment les banques commerciales à jouer à fond leur rôle. Seules le permettraient, sans doute, des incitations suffisantes en matière des spreads, de risque de change, et de partage du risque commercial.

CHAPITRE III**MECANISMES DE FINANCEMENT COHERENTS
AVEC LA SPECIFICITE DE L'INDUSTRIE AFRICAINE**

- A** **RAPPELS SUR LA SPECIFICITE DU SECTEUR INDUSTRIEL
EN AFSS**
- B** **SPECIFICITE DES PROBLEMES DE FINANCEMENT**
- C** **VOLET INDUSTRIEL DES POLITIQUES D'AJUSTEMENT
STRUCTUREL**
- D** **ADEQUATION ENTRE BESOINS ET SOURCES DE
FINANCEMENT**
- E** **PROPOSITIONS**



RAPPELS SUR LA SPECIFICITE DU SECTEUR INDUSTRIEL EN AFSS

1° GAMME

En dépit de la diversité des situations (Sahel, croissant fertile pétroliers du Golfe de Guinée, richesse minière du cône austral, etc.), l'industrie en AFSS se présente en gros comme une juxtaposition d'entreprises n'ayant que peu de relations entre elles :

- quelques grandes industries minières ou métallurgiques (Sénégal, Togo, Niger, Cameroun, Ghana, Gabon, Zaïre, Zambie) ;
- les industries pétrolières (le croissant fertile, du Nigéria à l'Angola) ;
- les grandes plantations industrielles et leurs industries d'aval, encore embryonnaires (Côte d'Ivoire, Cameroun, Zaïre, Kénya) ;
- une gamme rudimentaire (sauf Côte d'Ivoire, Nigéria, Saïre) d'entreprises manufacturières de taille relativement importante ;
- des multitudes de petites entreprises (PME locales) dans le secteur manufacturier et des services.

2° CARACTERISTIQUES GENERALES

On peut les rappeler dans le désordre :

- faible contribution du secteur industriel (à l'exception du pétrole, des pays miniers et du Nigéria) au PNB, et aux exportations ;
- grande place des industries de substitution à l'importation, faibles échanges interindustriels, niveaux élevés de protection ;
- faible niveau des exportations manufacturières affectées par une médiocre compétitivité et l'étroitesse des marchés nationaux ou régionaux.

3° POTENTIEL IMPORTANT EN RESSOURCES NATURELLES

- Qu'il s'agisse des ressources pétrolières, minières, des 10 grandes productions agricoles tropicales ou des ressources hydroélectriques (les 420 gigawatts représentent 80 % de la productibilité des PED), l'AFSS dispose d'un atout important en cas de reprise marquée des besoins des économies avancées en produits primaires malgré sa marginalisation actuelle et la faible élasticité de l'offre.
- Les taux élevés de croissance démographique font de cette zone un marché potentiellement important pour les entreprises du Nord, à condition qu'il y ait reprise de la demande solvable.



SPECIFICITE DES PROBLEMES DE FINANCEMENT DU SECTEUR INDUSTRIEL

1° LES FONDS PROPRES JUSQU'A LA CRISE

On peut relever l'existence de sept sources majeures de Fonds Propres d'origine surtout extérieure :

- les promoteurs industriels étrangers. Ils ont combiné successivement les flux initiaux de

capital, des prêts d'actionnaires, les réinvestissements de profits non rapatriés, de nouveaux apports extérieurs pour les expansions, etc. La détention de positions de contrôle d'un capital a fait place progressivement, et pas seulement dans les secteurs stratégiques, à une dilution de leurs intérêts au profit des participations nationales, le plus souvent publiques.

- Leurs positions initiales de contrôle du capital se combinaient avec des participations de partenaires financiers extérieurs publics (OPIC, SBI, DEG, CCCE jusqu'en 1972, etc.), d'institutionnels multilatéraux (SFI, BEI) et de banques commerciales internationales ou de leurs filiales africaines (pour les grands projets). Ces dernières devaient diminuer d'importance en raison de leur faible capitalisation locale, des règles prudentielles en Europe comme en AFSS, et de leur préférence en faveur d'investissements dans le secteur financier plutôt que dans le secteur industriel.
- Une sixième source est le marché financier international auprès duquel les groupes multinationaux ont pu lever des ressources pour leur stratégie globale d'implantation et donc indirectement pour la capitalisation de leurs filiales.
- Les sources nationales de Fonds Propres pour le financement des participations publiques ou para-publiques dans les investissements industriels devaient être soit les Etats directement, soit leurs participations dans les SFD publiques ou mixtes.

2° Caractères spécifiques de ces apports

A l'exception de la Côte d'Ivoire, du Kenya, du Nigéria et du Zaïre, les apports en Fonds Propres présentaient en général les caractéristiques suivantes :

- large prédominance des apports d'origine extérieure, et parmi ceux-ci, des apports des groupes industriels eux-mêmes (plutôt que des partenaires financiers privés) associés davantage à des institutionnels qu'à des banques (à l'exception de quelques banques d'affaires).
- large prédominance, dans les apports d'origine nationale, des apports publics en raison de la faiblesse des épargnes privées nationales et de leur faible propension à s'investir dans l'industrie.
- Au total, faible part de l'AFSS dans les flux d'investissement privé international, vers les PED, en raison de l'orientation des politiques macro-économique tournées en général vers le développement d'économies étroitement administrées par l'Etat, en raison de l'étroitesse des marchés et de la quasi-inexistence de partenaires financiers privés nationaux.

3° Le problème des Fonds Propres lors de la crise

- Survenant quelques années après le développement des NFI, qui avaient déjà entraîné une baisse des flux financiers d'IDE, la crise allait affecter pour des raisons évidentes toutes les formes précitées de financement industriel en Fonds Propres.
- La phase de fuite en avant allait consister en la poursuite de financements d'expansions, ou même de nombreux projets productifs, en tout cas de renouvellements d'équipements. Ces besoins devaient être couverts dans des proportions croissantes par recours à l'emprunt externe ou interne. La tendance accentuée à l'utilisation maximum de l'effet de levier allait être un facteur de fragilisation des entreprises (et également des prêteurs).
- Depuis l'aggravation spectaculaire de la crise, on constate un arrêt quasi-complet des investissements productifs privés ou publics, mais aussi une érosion dramatique des Fonds Propres des entreprises et, dans certains cas, un désinvestissement ouvert ou rampant.

4° Les financements à MT/LT - Rappels

Les principales sources de crédits MT/LT pour le financement du développement industriel ont été les suivantes :

- D'abord, les banques commerciales internationales, et ceci notamment pour les grands

projets tournés vers l'exportation. Leurs financements ont pris principalement deux formes :

- . des crédits exports avec garanties des assurances-crédit, et garanties soit des Etats soit des banques locales (crédits acheteurs publics ou privés), pour le financement des parts rattachables (exportation des biens d'équipement).
 - . des prêts financiers avec ou sans garantie des sièges extérieurs des entreprises locales bénéficiaires et prenant la forme d'eurocrédits dans le cas des plus grands projets (pétrole).
- **Mais aussi, les banques commerciales africaines** qu'elles soient ou non affiliées aux précédentes. Leurs interventions servaient surtout à couvrir les dépenses locales de génie civil. Leurs interventions étaient, bien sûr, fonction de leur taille en regard de la taille des projets, mais surtout fonction de la politique monétaire (possibilité d'accès au refinancement local, en évitant par conséquent pour l'emprunteur le risque de change) et des contraintes d'accès du système bancaire aux devises.
- **Ensuite, les Institutionnels internationaux ou régionaux**, couvrant une vaste gamme d'opérations telles que :
- . interventions directes à taux non concessionnels en faveur des projets eux-mêmes, avec garantie des Etats (prêts industriels de la B.M., BEI, Caisse Contrôle 2ème guichet), ou sans garantie des Etats BAD, SFI, DEG, etc.)
 - . ou bien interventions à taux concessionnels avec garantie des Etats (CDE, CCCE 1er guichet).
 - . ou bien interventions indirectes sous formes de lignes de crédit aux Etats ou aux SFD locales (CCCE 1er guichet, P.A.S. divers à affectation sectorielle, lignes de crédit IDF de l'IDA, etc.)
- **Enfin, les SFD publiques ou mixtes**, alimentées par des ressources publiques internes ou externes.

SITUATION JUSQU'A LA CRISE

Les grands promoteurs industriels ne rencontraient pas de difficultés majeures (en particulier dans les PAZF) à obtenir des concours bancaires extérieure ou locaux.

Les projets industriels de taille plus modeste trouvaient en général auprès des systèmes bancaires nationaux la gamme complète des financements nécessaires, sauf dans les pays affectés en permanence par la double contrainte extérieure/intérieure (Ghana, Zaïre, Soudan, Tanzanie).

D'une manière générale, l'industrialisation progressive, quoique modeste, se réalisait à l'initiative des pouvoirs publics et des entreprises à forte participation étrangère : les opérateurs nationaux étaient le plus souvent exclus de fait de l'accès au crédit des banques commerciales. Les SFD étaient censées répondre à leurs besoins.

LA CRISE

Les booms des années 1970 et les politiques expansionnistes allaient constituer une sorte de fuite en avant entraînant dans beaucoup de pays un recours massif des Etats et des opérateurs industriels publics et privés au crédit bancaire interne et externe. Le mouvement allait se poursuivre même après le resserrement des contraintes de crédit interne jusqu'au coeur même de la crise (82.85). Seule allait le stopper brutalement l'aggravation des situations internes et les manifestations du surendettement.

5° Caractéristiques générales de ces financements

Le partage entre financements externes et financements internes a été très variable selon les périodes et les pays.

D'une manière générale, les financements bancaires externes (crédits acheteurs, prêts financiers) n'étaient pas adaptés aux besoins de développement industriel en raison de la forte concentration des échéances (rareté des crédits au-delà de 5 à 7 ans), de la faiblesse des différés, du passage obligé par les taux flottants (sauf pour les prêteurs institutionnels), et par les risques de change.

Une seconde constatation est qu'il y a eu accentuation, malgré les politiques monétaires internes, de la tendance à un recours excessif à l'endettement (ex. : acceptation par les prêteurs de très faibles ratios d'indépendance financière dans les montages de projets industriels, et de fonds de roulement négatifs financés par du C.T.).

Enfin, les financements internes étaient, dès avant la crise structurellement limités par la dépendance des banques vis-à-vis du refinancement des banques centrales (en raison de la faiblesse des dépôts longs) et par la propension des crédits à L.T. à se porter sur les avoirs extérieurs (équipements importés).



VOLET INDUSTRIEL DES POLITIQUES D'AJUSTEMENT STRUCTUREL

1° LES POLITIQUES D'AJUSTEMENT en cours dans un nombre croissant de pays d'AFSS ont porté principalement sur :

- la restauration des finances publiques (déficits budgétaires et des entreprises publiques, arriérés de paiement vis-à-vis du secteur privé).
- la réorientation des politiques monétaires dévaluations et politiques de crédit).
- l'assainissement des structures de production agricole par des politiques de prix plus appropriées, donc la reprise des productions vivrières et de rente et donc la reconstitution des gisements de demande solvable en zone rurale pour les biens industriels.
- la réhabilitation de l'environnement physique (infrastructures de base) et institutionnel (fonctionnement des administrations) des entreprises.

2° ELLES ONT COMPORTE AUSSI, et c'est fondamental pour le secteur industriel, une profonde réorientation des politiques tarifaires visant :

- à rendre plus compétitives les entreprises qui bénéficiaient en général d'un haut niveau de protection en laissant jouer la concurrence à l'importation.
- et à leur permettre d'aborder progressivement le marché international.

3° L'UTILISATION DE L'AVANTAGE comparatif par des entreprises longtemps protégées, donc à faible productivité, pose de sérieux problèmes :

- celui de l'adaptation progressive des structures de production existantes ou de la création de nouvelles unités par un management convaincu et motivé et par un personnel d'exécution dont il faut améliorer la productivité ;
- celui des financements à mettre en place pour les actions successives de réhabilitation, de modernisation, de prospection commerciale, d'adaptation aux variations prévisibles d'activité résultant des démantèlements tarifaires.

4° LE SECTEUR INDUSTRIEL DE LA RÉGION a donc besoin, à des degrés divers :

- de mesures de réhabilitation, pour celles des entreprises publiques ou privées qui paraissent viables.

- des décisions de fermeture, pour les autres, au prix de délicats problèmes politiques et sociaux.
- des restructurations (managériales et financières) pour les entreprises publiques viables mais non privatisables.
- la recherche de repreneurs pour les entreprises privatisables.

5° LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES D'AJUSTEMENT du secteur industriel implique donc le dégagement de toute la gamme des ressources possibles : capital, quasi-capital, crédits à M.T. et à L.T. à taux concessionnels et à taux du marché, mais aussi crédits à C.T.

La gamme des besoins est en effet elle-même très ouverte :

- qu'il s'agisse du financement des réhabilitations et restructurations précitées
- ou du montage de projets productifs nouveaux s'intégrant dans les nouvelles politiques d'ouverture à l'économie internationale.



L'ADEQUATION ENTRE BESOINS ET SOURCES DE FINANCEMENTS

1° LA SPECIFICITE DE LA CRISE EN AFSS réside dans la conjonction dramatique :

- Entre d'une part l'aggravation de la situation des entreprises industrielles frappées successivement par la crise internationale, les crises internes et les coûts spécifiques de leur ajustement aux nouvelles orientations macro-économiques et sectorielles ;
- Et d'autre part la détérioration parallèle de l'ensemble du système de financement (d'abord les SFD, puis les banques commerciales) dont les pesanteurs propres et celles des politiques monétaires ont entravé depuis longtemps l'adéquation de l'offre de fonds prêtables aux besoins des opérateurs (et notamment des opérateurs nationaux) et dont les dysfonctionnements décrits plus haut ont été encore aggravés par la crise.

2° LA GRAVITE DES CONTRAINTES D'ENDETTEMENT externe et interne des Etats, des entreprises productives et du système de financement s'est accompagnée de la dégradation des patrimoines financiers. Cette situation exceptionnelle conduit à penser que l'issue de la crise est à rechercher avant tout dans une reprise de la croissance qui puisse permettre une certaine restauration des épargnes publiques et privées internes.

3° LE BLOCAGE DE LA SITUATION PRESENTE ne peut être réduit que par une accentuation des appuis extérieurs. Les récents mesures d'allègement des dettes faisant suite à Toronto, Berlin, Dakar et à la proposition Brady sont un premier pas dans la bonne direction. La double réhabilitation du secteur industriel et du système de financement requerra cependant un volume considérable de financements extérieurs allant bien au-delà des marges dégagées par l'allègement de la dette.

4° SI ON VEUT EVITER QUE LA RECONSTITUTION progressive des capacités d'emprunt de la région n'incite les Etats à retomber dans les errements du passé, il faudra une modification profonde du couple Fonds Propres/Endettement au bénéfice des flux financiers publics non remboursables, des flux à taux très concessionnels et des flux d'investissements directs.

5° L'ENSEMBLE DE LA REGION, MEME S'IL Y A REPRISE ENDOGENE DE L'EPARGNE et affectation à des emplois productifs, a un énorme besoin de flux externes de capital ou de quasi-capital.

6° DANS LE DOMAINE DES FINANCEMENTS EXTERNES A LONG TERME, elle ne peut

guère compter, pour encore longtemps, que sur les institutionnels et le système bancaire international avant de pouvoir compter sur un accès direct des Etats ou les entreprises au marché financier international (ex. : Euro-émissions).

7° MEME SI S'OPERE RAPIDEMENT UNE RESTAURATION SIGNIFICATIVE de la crédibilité financière des Etats et des entreprises, l'absence quasi-complète en AFSS de marchés des valeurs mobilières rendra, pour longtemps, incontournable le recours des opérateurs au système actuel de financement (SFD et banques commerciales).

8° LA REHABILITATION DE CES INSTRUMENTS ne sera pas de nature, à elle-seule, à améliorer l'adéquation entre offre et demande de crédit. Il faudra à cet égard une politique plus déterminée des Etats, assistés de la Coopération Internationale, dans deux domaines :

- 1- Celui de la définition des rôles respectifs à attribuer aux deux catégories de prêteurs, notamment devant l'impératif d'une émergence accélérée des opérateurs nationaux privés.
- 2- Celui de l'amélioration de l'efficacité des structures de relais des financements extérieurs qu'il s'agisse des banques commerciales aussi bien que des SFD. Le problème n'est pas seulement un problème de volume de financements, ni des termes et conditions (délais de remboursements, franchises, taux d'intérêt, risques de change). Il est aussi un problème de compétences des dirigeants et des personnels, de modernisation des établissements, de maintien de leur autonomie dans les décisions d'octroi de crédit, d'adaptation des politiques monétaires et des tutelles, et enfin de formation aux méthodes modernes d'évaluation des projets productifs, tout ceci dans le cadre d'incitations raisonnables visant à diminuer les préemptions des Etats et des grandes entreprises sur les enveloppes globales de crédit.

9° C'EST DANS CET ESPRIT QUE SONT AVANCEES, en dernière partie de ce rapport, une trentaine de propositions à l'adresse successivement des Pays Avancés et des pays de l'AFSS et qui portent à la fois sur la mobilisation des épargnes pour constitution de fonds propres des entreprises et sur une meilleure canalisation vers l'AFSS des ressources d'emprunt externes dont elle peut encore disposer.

PROPOSITIONS

Elles visent à la fois à la reprise des investissements privés directs sur l'Afrique, à celle de l'investissement productif des opérateurs nationaux, ainsi qu'à l'instauration de mécanismes de financement mieux adaptés aux besoins des entreprises.

1^o PROPOSITIONS A L'ADRESSE DES PAYS AVANCES

GENERALITES

P1 - Politiques générales en AFSS

Il paraîtrait justifié qu'en contrepartie d'un effort majeur et stable de la communauté internationale en AFSS, celle-ci puisse rappeler avec insistance aux gouvernements la nécessité d'intégrer dans leurs politiques internes :

- 1- Des mesures visant à réduire la surévaluation des monnaies dont le coût global, selon une étude de 1985, était estimé à 10 milliards \$/an, soit à peu près l'équivalent de la charge de la dette.
- 2 - Des mesures propres à canaliser l'épargne privée nationale dans les circuits formels et à améliorer, par les incitations appropriées, son affectation à l'investissement productif.
- 3- La restauration de l'environnement physique et institutionnel des entreprises existantes, nationales ou à dominante étrangère.
- 4- L'amélioration du climat d'investissement, grâce à un énoncé plus clair des priorités sectorielles, des stratégies d'investissement étranger (IDE ou NPI), et enfin, de leurs exigences en matière de règles du jeu.

PROPOSITIONS CONCERNANT LE CAPITAL A RISQUES

P2 - Amélioration et harmonisation des dispositions fiscales en faveur des investissements en AFSS

De nombreuses améliorations seraient possibles, par exemple :

- 1- Instauration du régime du bénéfice consolidé supprimant le cloisonnement entre comptes d'exploitation bénéficiaires ou déficitaires.
- 2- Adoption, même sur les pays avec lesquels il y a conventions fiscales, de la déductibilité des pertes subies à l'étranger.
- 3- Constitution de provisions pour fluctuations des cours ou pour dépréciation des participations, en franchise d'impôts.

P3 - Incitations à la création de fonds privés d'investissement

La création de fonds privés, collectant des apports de groupes importants pour investir en accompagnement des promoteurs PME, pourrait être suscitée si, en parallèle, des fonds de garantie des Pays Avancés, créés sur ressources publiques, et nominalement alimentés par les investisseurs, pouvaient leur apporter leur garantie contre le risque commercial.

P4 - Systèmes de garantie contre les risques politiques

Dans l'ensemble complexe des conventions publiques bilatérales et de la MIGA, il est proposé

d'introduire deux dispositifs :

- 1- L'extension de la garantie à la valeur de marché des investissements détenus au moment des sinistres.
- 2- La réduction des taux de primes ou commissions pour les investissements en AFSS par des subventions prélevées sur les APD.

P5 - Elargissement de la base en capital des Institutionnels nationaux ou multilatéraux offrant du capital à risques

- 1- Par exemple d'organismes tels que SFI, BEI, CCCE, DEG, CDC
- 2- ou la mise à leur disposition de fonds spéciaux leur permettant d'accroître leurs participations en capital dans des projets sur l'AFSS (cf. : Proposition WITTEVEN, 1970, le prêt des Pays-Bas à la SFI).

P6 - Extension à d'autres institutionnels intergouvernementaux de la possibilité d'investir en fonds propres

Une telle extension à la BAD, à l'initiative de ses actionnaires non régionaux, lui permettrait de renforcer sa politique d'appui au secteur privé en AFSS.

P7 - Introduction de l'épargne privée des Pays Avancés dans le capital de leurs Institutionnels publics nationaux.

Une telle proposition viserait l'entrée de groupes industriels et financiers privés dans des organismes comme CCCE, DEG, CDC, FMO, etc. La garantie d'un versement minimum de dividendes pourrait être financée par une réduction des bonifications d'intérêt que ces organismes reçoivent des Etats. Elle pourrait jouer un rôle catalytique sur la reprise des flux privés.

P8 - SICAV d'actions provenant des privatisations opérées en AFSS

La faiblesse des moyens financiers des investisseurs privés nationaux en AFSS limite leurs possibilités de reprise. Une telle SICAV viendrait suppléer cette carence et pourrait être préférée par les gouvernements au processus de reprise par des groupes étrangers.

P9 - Conversions des créances bancaires sur les Etats AFSS en participations dans des investissements productifs (Debt Equity Swaps)

Le processus est engagé dans au moins 5 pays (Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée, Nigéria, Kenya). Il pourrait être facilité par l'octroi de la part des Pays Avancés d'incitations fiscales en faveur des banques repreneuses ou des repreneurs industriels leur rachetant ces actifs. L'effet catalytique du processus sur les investisseurs financiers du Nord pourrait être significatif.

P10 - Financement des dépenses de Préinvestissements des projets industriels

Des fonds publics nationaux ou communautaires ⁽¹⁾ existent déjà, mais sont insuffisants. De tels instruments paraissent indispensables dans la panoplie des incitations au partenariat PME.

L'idée serait de mieux intégrer ces organismes dans les activités des institutionnels. On pourrait ainsi remédier à la dichotomie entre producteurs d'études et leurs utilisateurs.

On pourrait aussi élargir à l'ensemble des Pays Avancés ou aux pays CEE les schémas du type APDF, monté par PNUD/BAD/SFI, fortement axé sur l'expertise de la SFI au matière d'évaluation de projets et offrant aux prêteurs potentiels des études de faisabilité crédibles.

(1) Ex : en France, le Fonds d'Etudes Remboursables (FER) et le CEPIA en CEE, le C.D.I.

P11 - Adaptation par les Institutionnels du Nord du GRIP monté en 1986 par la SFI

Un tel système se concilie avec les systèmes de garantie contre les risques politiques, mais il est plus "couvrant" et ne nécessite pas de subventions externes, le coût contractuel étant négocié avec l'investisseur au cas par cas.

P12 - Incitations en faveur des Investisseurs financiers spécialisés (Sociétés de capital-risques, de crédit-bail, d'investissement, Compagnies d'assurances. Caisses de retraites)

CEE, OCDE et Institutionnels multilatéraux ont lancé des études sur ce sujet. Les incitations pourraient s'appliquer

- 1- Aux pays d'AFSS disposant déjà d'un secteur financier relativement diversifié mais à forte capacité d'absorption (Côte d'Ivoire, Nigéria, Kenya, Zimbabwe).
- 2- ou à ceux disposant d'un potentiel et dont l'orientation des politiques internes semble favoriser ce nouveau type d'intermédiation (Sénégal, Cameroun, Zaïre).
- 3- Il faudrait pour cela un allègement des règles prudentielles imposées à ces organismes dans les Pays Avancés pour leur permettre soit d'effectuer des implantations directes, soit de souscrire aux initiatives précitées (SICAV) sur les marchés internationaux dans le cadre d'investissements de portefeuille.

P13 - Développement des circuits de collecte de l'Épargne longue à forme mutualiste en AFSS (Coopératives d'épargne et de crédit)

En appui aux initiatives de l'AFSS, les APD pourraient renforcer leur action en matière :

- 1- d'apports de ressources pour contribuer à la mise en place d'infrastructures d'accueil pour ces coopératives.
- 2- d'apports d'assistance technique et de formation à leurs dirigeants, indispensables pour veiller au départ à une saine allocation des ressources.

PROPOSITIONS CONCERNANT LES RESSOURCES D'EMPRUNT A L/T**P14 - Financements des Institutionnels**

Les deux types d'apports, APD (ex. : crédit IDA et CCCE 1er guichet) et AAP (Autres Apports Publiés - Prêts B-M, CCCE 2ème guichet, BAD, SFI, etc.) ont été renforcés sur l'AFSS au cours des dernières années. Les récents allègements de dettes vont aider à la reconstitution des capacités d'emprunt de la région. Il serait donc souhaitable que ces 2 types d'apports soient encore renforcés. Les situations spécifiques de chaque Etat devront déterminer la pondération optimum des apports en fonction des critères d'urgence entre :

- d'une part les besoins d'ajustement structurel du secteur industriel
- d'autre part les besoins du système de financement lui-même (SFD et Banques Commerciales).

P15 - Le secteur des banques commerciales - Réhabilitation

Sa détérioration générale étant une entrave majeure à la promotion de l'investissement industriel, il est proposé qu'il bénéficie lui-aussi (et pas seulement les SFD) des concours précités des APD et AAP pour sa propre réhabilitation avec en contrepartie de strictes conditionnalités :

- 1- programme précis de recapitalisation
- 2- modernisation des équipements pour amélioration de la qualité des services

- 3- respect de critères précis de productivité
- 4- réorientation directive de leur politique d'offre vers le secteur productif national et le partenariat PME.

P16 - Le secteur des banques commerciales - Financements industriels

Il s'agirait d'opérer un élargissement systématique des nouvelles formules de lignes de crédit allouées aux Etats ou aux Banques Centrales et rétrocédées aux banques avec prise par elles du risque commercial mais partage du risque de charge entre donateurs, Etats et emprunteurs (ex : coopération belge et française au Zaïre)

P17 - Le secteur des banques commerciales - Cofinancements avec Institutionnels

La situation spécifique de la région a entraîné une quasi-cessation non seulement des financements parallèles, mais aussi des financements joints.

Les co-financements (du type B-loans) montés par la Banque Mondiale ont révélé à l'expérience le peu d'attrait qu'ils exerçaient. Une attitude plus volontariste de la part des autres grands institutionnels (SFI, BAD, CCCE, etc.) devrait permettre la mise au point avec les banques commerciales de formules inspirées des B-loans précités si on veut que le "volet" financement extérieur du développement industriel de la région ne se réalise pas sans la participation du système bancaire international.

P18 - Création dans les Pays Avancés de SICAV nationales

A l'exemple de la SICAV N/S Développement, ces SICAV pourraient commencer par investir en obligations de premier rang (émissions des grands institutionnels multilatéraux ou régionaux). L'AFSS ne devrait pas être écartée éternellement du processus d'intérêt progressif pris par l'épargne privée du Nord à l'égard des investissements de portefeuille dans des entreprises du Sud.

2° PROPOSITIONS A L'ADRESSE DEL'AFSS

MOBILISATION DE L'EPARGNE ET AFFECTATION AU CAPITAL DES ENTREPRISES

P19 - Mobilisation de l'épargne dans le secteur bancaire

1- Le développement des comptes bancaires à vue

Il est impératif pour l'équilibre du système bancaire de contribuer par son action propre au développement des dépôts. Ceci implique une amélioration de la qualité des services afin de renverser les défiances, d'origine souvent culturelle, des épargnants vis-à-vis de la notion de dépôt. Les incitations pourraient consister en la déductibilité partielle, sur les revenus imposables des banques, de l'acquisition de certains équipements spécifiques de modernisation, mais aussi en une modification des politiques monétaires visant à une plus grande concurrence grâce à l'autorisation donnée aux banques de rémunérer librement les dépôts.

2- Le développement des comptes à terme classiques

a- Les incitations seraient de nature fiscale sur les revenus générés par une augmentation des taux créditeurs (dépôts à terme, livrets d'épargne, bons de caisse).

b- Promouvoir en particulier des formules de fiscalité forfaitaires avec retenues directes par les banques sur les bons de caisse anonymes.

3- L'introduction ou le développement d'autres formes d'épargne contractuelle

a- Epargne-logement

b- Epargne-retraite

c- Epargne d'entreprise : contrats comportant un engagement des banques d'accorder un financement, sur des bases convenues d'avance, en contrepartie du respect par les déposants de leurs engagements de constitution progressive de leur épargne, et de son investissement dans un projet spécifique. Ce serait l'extension à l'entreprise PME du concept d'épargne-logement précité.

4- Ces actions indirectes sur la mobilisation de ressources propres, investissables dans des projets productifs, ne peuvent se concevoir que dans le cadre d'une politique monétaire incitant à une modification de la politique de l'offre des fonds prêtables. Elles ne peuvent manquer d'avoir des répercussions sur les taux débiteurs, mais la politique de crédit des banques ne peut être modifiée dans le sens voulu s'il n'y a pas accroissement du volume des dépôts par une action sur les taux créditeurs, ni la perspective de marge suffisante grâce à des taux débiteurs appropriés.

P20 - Mobilisation de l'épargne dans le secteur non-bancaire

1- Adoption de mesures fiscales similaires à celles proposées ci-dessus en faveur des déposants du secteur rural. Ce secteur constitue le principal "gisement" d'épargne réelle des pays de la région et bénéficie maintenant des nouvelles politiques agricoles. Il est important de promouvoir les organismes collecteurs à caractère mutualiste de cette épargne (coopératives d'épargne et de crédit).

2- Apports et financements sur APD, d'encadrement technique et d'actions de formation à la gestion des dirigeants de ces organismes (cf. p. 13 ci-dessus).

P21 - Aménagement des législations locales régissant les sociétés

Faciliter l'émergence des activités du secteur informel vers le secteur formel et introduire plus de flexibilité dans celui-ci par les mesures suivantes :

- 1- Un allègement des procédures administratives et juridiques touchant à la création des sociétés (autorisation préalable, enregistrement des actes, registre du commerce, etc.), ou à leur transformation (augmentation de capital, fusion, liquidation, etc.).
- 2- Un allègement de la fiscalité sur les opérations de création ou de transformation précitées afin de faciliter l'émergence de sociétés conjointes (partenariat avec les investisseurs potentiels du Nord).

P22 - Aménagements de la fiscalité sur les bénéfices des sociétés et sur les revenus des actionnaires

- 1- Allègement de la fiscalité directe sur les bénéfices des entreprises, afin de réduire la réticence des opérateurs nationaux à entrer dans le secteur formel.
- 2- Introduction d'incitations au réinvestissement des bénéfices des entreprises des secteurs considérés prioritaires par le biais d'exonérations partielles.
- 3- Introduction de dispositions du type Avoir Fiscal ou Crédit d'Impôt afin d'éviter la double taxation des profits au niveau de la firme et sur les distributions des dividendes aux associés.

P23 - Mobilisation de l'épargne longue par la promotion du secteur financier non bancaire

A- Aménagement des dispositions juridiques et fiscales existantes en vue de faciliter l'introduction des intermédiaires financiers étrangers sur les marchés nationaux en association avec le

capital financier local (sociétés de capital-risque, crédit-bail, compagnies d'assurance, sociétés d'investissement, etc.). La mobilisation de l'épargne financière locale associée à ces investisseurs spécialisés pourrait se faire de la façon suivante :

1- par allègement des dispositions prudentielles de protection de l'épargne locale (autorisations données à ces entités nouvelles de contribuer à la collecte de l'épargne longue).

2- incitations fiscales diverses du type :

- . déductibilité des revenus d'intérêt acquis par les souscripteurs à des polices d'assurance-vie ou à des plans de retraite pendant la période de capitalisation ;
- . déductibilité étendue aux primes et contributions versées, par exemple sous forme de crédit d'impôt ;
- . traitement fiscal spécifique de l'imposition des plus-values en capital (sociétés de capital-risque) ;
- . réduction de la fréquente discrimination fiscale, à l'encontre des opérations de crédit-bail, par rapport aux autres modes de financement des biens d'équipement.

B- Action promotionnelle des gouvernements à l'extérieur visant à diffuser des informations fiables pour les investisseurs financiers potentiels du Nord :

1- sur l'environnement juridique et fiscal que ces pays se proposent de créer ou d'améliorer en faveur de la promotion de l'épargne longue ;

2- sur les contreparties locales éventuellement intéressées à une association avec des partenaires du Nord.

PROPOSITION CONCERNANT LES FINANCEMENTS D'EMPRUNT

P24 - Restructuration du secteur bancaire public

Indispensable poursuite par les gouvernements africains de leur action concernant la réhabilitation du secteur bancaire public (SFD banalisées ou non et banques commerciales nationalisées), avec l'appui de la coopération internationale.

P25 - Aménagement des politiques monétaires

Mentionné ici à titre de rappel :

1- Actions concernant la monétarisation de l'épargne (taux créditeurs) ;

2- Introduction d'une plus grande liberté dans la fixation par les banques des taux débiteurs ;

3- Réduction des taxes sur les intérêts dans les pays où les taux débiteurs réels sont très élevés en partie par l'effet de ces taxes ;

4- D'une manière générale, révision de la politique de crédit visant à dégager en faveur des banques des marges compatibles avec leurs risques.

P26 - Promotion des sociétés de Caution Mutuelle et des Coopératives de Crédit

Un certain nombre d'initiatives ont été prises récemment en association avec des banques commerciales pour la promotion de ces structures dont le succès serait de nature à modifier l'offre de crédit des banques. Il serait important que ces initiatives soient portées à la connaissance des Pays Avancés et puissent bénéficier éventuellement de leur appui.

P27 - Incitations en faveur des investisseurs financiers spécialisés

En appui aux propositions parallèles mentionnées en P12 ci-dessus, il est proposé que les Pays Avancés aménagent leurs législations en vue de la promotion de ce type d'intermédiation qui

devrait jouer dans l'avenir un rôle croissant dans le financement à long terme du secteur privé. Les aménagements proposés sont les suivants :

- A- Un allègement des contraintes prudentielles qui s'opposent souvent à ce que l'épargne contractuelle collectée par ces structures puisse être investie pour partie dans des activités à risques.
- B- Une mise sur un pied d'égalité de ces structures avec le secteur bancaire en matière d'accès au refinancement des banques centrales.
- C- La mise à l'étude des possibilités de création dans les pays de la région de SICAV d'obligations à participations étrangères disposant d'un secteur privé actif et d'un minimum de structures d'accueil (Côte d'Ivoire - Nigéria - Kenya).

P28 - Révision des politiques publiques de promotion du secteur PME

Devant les nombreux échecs des politiques publiques de promotion, proposer l'adoption des formules suivantes :

A- Accroissement des dotations des fonds de garantie publics.

Une recapitalisation des fonds de garantie publics est sans doute nécessaire mais elle exigeait l'imposition de strictes règles de fonctionnement :

- 1- En matière de plafonnement des garanties (à un multiplicateur raisonnable des ressources), de quotité garantie (qu'il faudrait réduire afin d'atténuer les risques de "déresponsabilisation" qu'elle fait courir aux prêteurs) ;
- 2- En matière d'alimentation nominale mais systématique des ces fonds par les emprunteurs bénéficiant des garanties.

B- Dissociation du processus trop souvent appliqué qui prévoit l'enchaînement automatique des phases : faisabilités (réalisées par les organismes administratifs de promotion) — interventions des fonds de garantie publics — financements quasi automatiques par les banques.

P29 - Modification de la politique d'offre de crédit des banques commerciales

Dans trop de pays d'AFSS, les mesures incitatives mises en place depuis longtemps ont été inopérantes parce que mal adaptées. Il s'agit de briser le cercle vicieux de l'accès au crédit bancaire des opérateurs nationaux.

A- Pour ce faire, nécessité d'une action conjointe des gouvernements et des banques centrales :

- 1- Aménagement des dispositions réglementaires en vue d'améliorer la crédibilité juridique des emprunteurs ;
- 2- Aménagement, déjà mentionné, des réglementations des banques centrales en matière de liberté des taux et de conditions d'accès au refinancement.
- 3- Renforcement par les banques centrales de la fiabilité des "Centrales des Risques" et de leurs services d'analyse des risques.

B- Incitations gouvernementales au développement des cabinets d'audit et des bureaux d'études privés capables de produire des études de faisabilité crédibles pour les prêteurs.

C- Incitations à la création par les banques commerciales, de cellules d'encadrement et de suivi de leurs risques PME (advisory services).

Ces incitations pourraient comporter la prise en charge temporaire par les APD de l'assistance technique appropriée pour le montage de telles cellules, comme cela a été fait dans les opérations d'Agency Lines montées par la SFI en coopération avec les banques commerciales (Kenya).

L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR DES P.E.D., 1980-1987
(Variations annuelles en %, sauf indication contraire)

	Moyenne 1970-1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Volume des exportations									
Exportateurs de pétrole (a)	2,6	- 13,3	- 14,9	- 16,3	- 3,6	0,7	- 5,7	12,4	0,1
Exportateurs de produits primaires (b)	4,6	6,7	1,4	0,1	5,7	8,1	5,5	2,9	4,4
Exportateurs de produits manufacturés (c)	7,2	10,4	8,8	2,0	10,1	14,0	4,2	12,1	14,0
Prix des échanges en dollars									
Prix des matières premières (hors pétrole) exportées par les P.E.D.	11,3	5,5	- 13,5	- 9,9	6,9	4,2	- 12,9	- 1,2	3,4
Prix du pétrole	27,6	63,5	9,9	- 4,3	- 11,9	- 2,1	- 5,0	- 49,8	28,6
Prix des importations de produits manufacturés (d)	10,6	10,4	- 3,9	- 2,1	- 2,8	- 3,0	1,1	18,0	12,0
Taux d'intérêt (en %)									
Taux de l'eurodollar à 6 mois	8,2	14,0	16,7	13,6	9,9	11,3	8,6	6,8	7,3
Charges d'intérêt (en milliards de dollars)									
Total P.E.D. (e)		57,5	78,6	88,6	81,8	90,7	90,3	87,1	86,6
15 pays lourdement endettés (f)		25,5	37,8	45,9	41,5	46,1	44,8	39,4	36,7
Afrique subsaharienne (g)		2,7	3,0	3,1	3,0	3,8	3,7	4,3	4,7

- (a) Cette catégorie comprend, outre les 13 pays de l'O.P.E.P., Bahreïn, le Congo, le Mexique, Oman, la Syrie, Trinidad, Tobago et la Tunisie.
 (b) Pays pour lesquels les produits primaires (hors pétrole) constituent plus de 50 % des exportations.
 (c) Chine, Hong Kong, Israël, Corée du Sud, Pologne, Roumanie, Singapour, Taiwan, Turquie, Yougoslavie.
 (d) Prix en dollars des exportations de produits manufacturés des pays industrialisés.
 (e) Y compris quelques pays d'Europe de l'Est et du Sud, Israël et l'Afrique du Sud.

L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR DES P.E.D., 1980-1987

	Moyenne 1970-1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987
Financement extérieur net (h) (en milliards de dollars)									
— Total P.E.D. (e)		101,0	127,2	108,8	78,6	56,1	42,1	46,2	31,8
dont financements officiels à long terme (i)		24,8	32,2	33,1	31,4	32,3	27,8	34,5	34,7
financements privés (j)		73,4	82,5	49,0	25,4	14,7	13,7	2,3	3,5
— 15 pays lourdement endettés (f)		43,8	60,3	49,3	26,2	13,3	4,3	10,4	8,7
dont financements officiels à long terme (i)		4,5	6,4	5,9	11,8	9,3	9,5	14,2	12,8
financements privés (j)		38,0	52,5	28,8	0,8	1,3	- 4,0	- 9,1	- 2,8
— Afrique subsaharienne (g)		8,4	9,3	7,9	6,8	3,3	4,0	5,8	6,7
dont financements officiels à long terme (i)		4,0	5,0	5,4	3,7	4,7	4,2	6,0	6,7
financements privés (j)		4,0	1,9	0,3	1,4	- 2,0	- 1,9	- 0,9	- 1,3
Transferts nets de ressources (k) (en milliards de dollars)									
Total P.E.D. (e)		43,5	48,6	20,2	- 3,2	- 34,6	- 48,2	- 40,9	- 54,8
15 pays lourdement endettés (f)		18,3	22,5	3,4	- 15,3	- 32,8	- 40,5	- 29,0	- 28,0
Afrique subsaharienne (g)		5,7	6,3	4,8	3,8	- 0,5	0,3	1,5	2,0

(f) Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Côte d'Ivoire, Équateur, Mexique, Maroc, Nigeria, Pérou, Philippines, Uruguay, Venezuela et Yougoslavie.

(g) À l'exception du Nigeria et de l'Afrique du Sud.

(h) À l'exclusion des flux non générateurs d'endettement.

(i) À l'exclusion des opérations entre les autorités monétaires (swaps, variation de la position auprès du F.M.I., arriérés).

(j) Y compris les financements nets privés de court terme.

(k) Définis par la différence entre les financements extérieurs nets et les intérêts versés sur la dette extérieure.

Source : F.M.I., *World Economic Outlook*, octobre 1988.

**PART DES RÉGIONS EN DÉVELOPPEMENT DANS LES EXPORTATIONS TOTALES DES PAYS INDUSTRIALISÉS
(en %)**

		Total PVD (a)	Total Afrique (b)	Maghreb (c)	Afrique subsaharienne (d)	Amérique latine	Extrême-Orient	Proche-Orient	O.P.E.P.
France	1980	23,5	13,2	6,0	6,3	3,8	2,4	4,7	8,9
	1986	19,6	9,5	4,5	4,7	3,3	4,0	2,7	5,5
R.F.A.	1980	15,0	5,4	2,2	1,9	3,3	3,4	4,1	6,5
	1986	11,3	3,1	1,3	1,0	2,1	4,6	2,3	3,4
Royaume-Uni	1980	21,7	8,7	1,8	4,8	3,1	5,5	6,4	9,2
	1986	17,8	4,6	1,2	2,3	2,1	6,4	5,7	6,5
Italie	1980	23,2	10,2	6,8	2,6	3,7	2,5	7,5	12,7
	1986	15,7	5,4	3,3	1,7	2,3	3,8	4,5	6,4
Japon	1980	49,4	5,9	1,3	3,3	6,5	28,1	9,9	14,3
	1986	34,8	2,0	0,5	0,9	4,2	24,9	4,1	5,6
États-Unis	1980	37,5	4,0	1,6	1,3	17,5	12,4	4,5	8,0
	1986	32,9	2,8	1,4	0,8	14,3	13,5	2,8	5,0
O.C.D.E.	1980	24,2	6,1	2,5	2,6	6,1	7,7	5,0	8,1
	1986	19,4	3,6	1,6	1,4	4,3	8,8	3,1	4,5

(a) Afrique du Sud et Israël exclus, Chine populaire et autres pays socialistes en développement inclus.

(b) Y compris Afrique du Sud.

(c) Algérie, Maroc, Tunisie, Libye et Égypte.

(d) Hors Afrique du Sud.

Source : O.C.D.E., *Statistiques du commerce extérieur, série A.*

Tableau 4.2. Flux de capitaux extérieurs en faveur des pays IDA, 1980-90 (milliards de dollars)

	1980-82 moyenne annuelle	1983	1984	1986-90 moyenne annuelle projetée
<u>Exportations de biens et services</u>	<u>16,0</u>	<u>13,8</u>	<u>13,8</u>	<u>20,0</u>
<u>Apports bruts de capitaux</u>	<u>9,1</u>	<u>8,0</u>	<u>7,8</u>	<u>9,5</u>
Apports concessionnels	6,5	6,2	6,6	8,5 /a
Dons				
Bilatéraux	3,0	2,9	3,0	3,4
Multilatéraux	1,1	1,1	1,4	1,8
Prêts				
Bilatéraux	1,4	1,2	1,0	1,4
Multilatéraux	1,0	1,0	1,2	1,8
Prêts non concessionnels	2,6	1,8	1,2	1,0
Bilatéraux	0,6	0,6	0,4	..
Multilatéraux	0,5	0,4	0,4	..
Privés	1,6	0,7	0,4	..
<u>Rééchelonnements de la dette</u>	<u>1,1</u>	<u>2,2</u>	<u>1,4</u>	<u>2,3</u>
Amortissement	0,8	1,6	1,0	1,9
Intérêts	0,3	0,6	0,4	0,4
<u>Autres flux /b</u>	<u>0,7</u>	<u>-0,1</u>	<u>1,3</u>	<u>1,0</u>
<u>Total</u>	<u>26,9</u>	<u>23,9</u>	<u>24,3</u>	<u>32,8</u>

/a Sur la base des décaissements qui seront effectués au titre des engagements acquis ou prévus. Cette estimation comprend 10,5 milliards de dollars au titre d'IDA-8 et une augmentation de 1 \$ par an, en valeur réelle, des dons et prêts bilatéraux de 1980-82 à 1986-90.

/b Comprend les investissements directs privés étrangers, les capitaux nets à court terme, les achats au FMI et, pour les années antérieures, les variations de réserves et les erreurs et omissions.

Tableau 4.3. Pays IDA : déficit de ressources concessionnelles, 1986-90
(milliards de dollars)

	1986-90 moyenne annuelle projetée
Paiements à effectuer en devises	35,3
Financements extérieurs en l'absence de mesures spéciales d'aide supplémentaire	32,8
Déficit à combler par ces apports supplémentaires sous la forme d'aide concessionnelle et d'allègements de la dette	<u>2,5</u>
Eventuels apports supplémentaires des organismes multilatéraux	1,0
Déficit à combler par des flux bilatéraux supplémentaires sous la forme d'aides concessionnelles et d'allègements de la dette	<u>1,5</u>

STRUCTURE DE LA DETTE EXTÉRIÈRE PAR CATÉGORIES DE P.E.D.

		Principaux agrégats en milliards de dollars courants			Structure de la dette en %		Conditions financières moyennes des nouveaux emprunts	
		Encours de la dette à plus d'un an	Export de biens et services	P.N.B.	Créanciers officiels	Créanciers privés	Taux d'intérêt (en %)	Maturité (en années)
Pays à faible revenu d'Afrique (a)	1975	11	9	41	67	33	4,8	22
	1981	30	13	66	74	26	5,3	23
	1986	46	14	64	87	13	2,8	33
Pays à faible revenu d'Asie (b)	1975	20	16	276	96	4	2,5	32
	1981	41	44	491	85	15	4,9	28
	1986	79	53	542	77	23	5,6	21
Pays d'Amérique latine	1975	68	47	343	36	64	8,2	10,4
	1981	209	139	775	23	77	13,9	10,6
	1986	352	109	651	24	76	8,1	14,8
Pays exportateurs de pétrole (c)	1975	41	47	227	45	55	7,2	13,8
	1981	140	143	585	33	67	11,5	12,0
	1986	241	89	442	31	69	8,0	14,5

STRUCTURE DE LA DETTE EXTÉRIÈRE PAR CATÉGORIES DE P.E.D.

		Principaux agrégats en milliards de dollars courants			Structure de la dette en %		Conditions financières moyennes des nouveaux emprunts	
		Encours de la dette à plus d'un an	Export de biens et services	P.N.B.	Créanciers officiels	Créanciers privés	Taux d'intérêt (en %)	Maturité (en années)
17 pays « les plus endettés » (d)	1975	77	61	417	40	60	8,3	10,5
	1981	245	167	941	25	75	13,2	10,6
	1986	414	132	776	26	74	8,0	15,5
Total P.E.D. (e)	1975	162	172	1 038	57	43	6,9	16,5
	1981	498	470	2 158	45	55	11,1	14,2
	1986	871	450	2 131	44	56	6,9	16,4

(a) N'en font pas partie notamment, parmi les pays situés au sud du Sahara, le Botswana, le Cameroun, le Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Nigeria et le Zimbabwe.

(b) Y compris la Chine et l'Inde.

(c) Algérie, Cameroun, Congo, Équateur, Égypte, Gabon, Indonésie, Mexique, Nigeria, Oman, Syrie, Trinité et Tobago, Venezuela.

(d) Argentine, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Jamaïque, Mexique, Maroc, Nigeria, Pérou, Philippines, Uruguay, Venezuela, Yougoslavie.

(e) Y compris Europe du Sud et Europe de l'Est.

Source : Banque mondiale, *World Debt Tables*, vol. I, édition 1987-1988.

SEPT ANNÉES DE GESTION CLASSIQUE DE LA CRISE DE LA DETTE : BILAN D'UN ÉCHEC

		Afrique	Amérique latine	Proche- Orient	Asie	Afrique subsaharienne (a)	15 pays plan Baker
Encours de la dette totale en milliards de dollars	1981	110	288	90	155	49	332
	1988	197	414	153	315	100	484
Cumul des intérêts nets versés en milliards de dollars	1983-1988	67	235	51	112	24	253
Cumul des financements extérieurs nets reçus en milliards de dollars	1983-1988	48	70	38	104	34	68
Cumul des transferts nets de ressources en milliards de dollars	1983-1988	- 19	- 165	- 13	- 8	10	- 185
Dette/P.N.B.	1981	0,32	0,39	0,19	0,19	0,43	0,38
	1988	0,55	0,45	0,29	0,27	0,68	0,47
Dette/ export biens et services	1981	1,19	2,10	0,34	0,74	1,83	2,02
	1988	2,44	3,10	1,20	0,78	3,25	3,08
Service de la dette/ export biens et services	1981	0,17	0,42	0,05	0,10	0,21	0,39
	1988	0,26	0,43	0,13	0,11	0,25	0,41
F.B.C.F./P.N.B. (en %)	1981	26,7	22,9	27,0	28,5	20,5	24,0
	1987	19,3	17,8	25,9	27,5	17,6	17,1

(a) Hors Nigeria et Afrique du Sud.

Source : F.M.I., *World Economic Outlook*, octobre 1988.

ÉVOLUTION DES APPORTS FINANCIERS FRANÇAIS À L'AFRIQUE
(en milliards de francs)

	Afrique subsaharienne					Maghreb (3 pays)				
	1981	1982	1983	1984	1985	1981	1982	1983	1984	1985
Coopération technique et culturelle	2,4	3,7	3,8	3,8	4,0	0,8	0,7	0,9	1,0	1,0
Aide aux investissements	2,5	2,8	2,8	2,8	3,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,9
Soutien économique et financier	0,6	1,0	1,0	2,7	2,5	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3
Total aide bilatérale	5,5	7,5	7,6	9,3	9,8	1,2	1,2	1,3	1,6	2,2
Investissements directs et privés bancaires	4,4	10,8	5,4	0	0,6	0,5	1,9	0,8	0,9	1,0
Crédits exportation garantis	3,7	7,2	4,7	- 0,1	- 0,3	3,6	2,9	6,5	10,2	7,8
Total partiel apports privés	8,1	18,0	10,1	- 0,1	0,3	4,1	4,8	7,3	11,1	8,8

Source : Jean-Pierre Prouteau, « La coopération avec l'Afrique, perspectives pour les entreprises françaises », C.N.P.F., mars 1988.